



13801\*05

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2074-IMP

*Cette déclaration est une annexe à votre  
déclaration d'ensemble des revenus n°2042,  
disponible sur le site [i.mpot.s.gouv.fr](http://i.mpot.s.gouv.fr)*

## Déclaration de certaines plus ou moins-values de cessions de titres réalisées en 2012 par les impatriés

Exonération partielle de la plus-value ou non imputation partielle de la moins-value  
(article 155 B du code général des impôts)

Désignation du déclarant	
Nom	
Prénoms	
Adresse	Numéro et rue .....
	Code postal et ville .....
Date de la prise de fonctions en France:	

Cette déclaration est déposée (cochez la case correspondante) :

- uniquement avec la déclaration d'ensemble de revenus n° 2042
- avec une déclaration n° 2074 des plus ou moins-values réalisées en 2012 sur d'autres opérations sur valeurs mobilières, sur PEA,....

**100 Titres cédés**

110 Désignation des titres cédés

Titre 1

Titre 2

Titre 3

120 Dénomination et adresse du dépositaire des titres cédés ou sociétés dont les titres sont cédés

Titre 1

Titre 2

Titre 3

	Titre 1	Titre 2	Titre 3
130 Date de la cession			

**200 Détermination du prix de cession des titres**

210 Nombre de titres cédés

220 Valeur unitaire de cession des titres

230 Montant global (ligne 210 x ligne 220)

240 Frais de cession

250 Montant net (ligne 230 - ligne 240)

**300 Détermination du prix d'acquisition des titres cédés**310 Prix d'acquisition unitaire  
*(prix unitaire d'acquisition ou prix moyen pondéré)*

320 Montant global (ligne 210 x ligne 310)

330 Frais d'acquisition

340 Montant net (ligne 320 + ligne 330)

**400 Résultat net**410 Résultat net (ligne 250 - ligne 340),  
*précédé du signe + ou - selon le cas*411 Titres pour lesquels vous optez pour la taxation à  
19% si les conditions sont remplies (cf. notice)412 Total des résultats taxés à 19% (total des montants ligne 410 si ligne 411  
cochée) : **à reporter ligne 461**413 Total des résultats taxés à 24% (total des montants ligne 410 si ligne 411 non  
cochée) : **à reporter ligne 462****420 Complément de prix**430 Date de cession des titres à l'origine du  
complément de prix

440 Date de perception du complément de prix reçu

450 Montant du complément de prix reçu

451 Compléments de prix pour lesquels vous optez  
pour la taxation à 19% si les conditions sont  
remplies452 Total des résultats taxés à 19% (total des montants ligne 450 si ligne 451  
cochée) : **à reporter ligne 461**453 Total des résultats taxés à 24% (total des montants ligne 450 si ligne 451 non  
cochée) : **à reporter ligne 462**

## 460 Résultats globaux

	Ligne 412	Ligne 452	Total
461 Total des résultats taxés à 19% (précédé de + ou -)			
	Ligne 413	Ligne 453	Total
462 Total des résultats taxés à 24% (précédé de + ou -)			

## 500 Calcul de l'exonération de 50 %

Montant de la plus-value nette exonérée ou de la moins-value nette non imputable...

510 ... soumise au taux de 19% : ligne 461 x 50%	
520 ... soumise au taux de 24% : ligne 462 x 50%	
<b>Total</b> (précédé du signe + ou - selon le cas) à reporter sur la déclaration n° 2042 C :	
530 - soit ligne 3 VQ si montant positif ;	
- soit ligne 3 VR si montant négatif	

## 600 Résultat imposable à l'impôt sur le revenu (plus-value imposable ou moins-value imputable)

610 <b>Résultat</b> imposable au taux de 19% (ligne 461 x 50%), précédé du signe + ou - selon le cas	
620 <b>Résultat</b> imposable au taux de 24% (ligne 462 x 50%), précédé du signe + ou - selon le cas,	
630 <b>Reports à effectuer</b>	

### → Vous n'avez pas transféré votre domicile fiscal hors de France durant l'année 2012

Les résultats des lignes 610 et/ou 620 sont à reporter :

- si vous avez réalisé en 2012 d'autres types de cessions de valeurs mobilières ou droits sociaux, sur la déclaration n° 2074, cadre 9, ligne 907 pour la ligne 620 et ligne 925 pour la ligne 610;
- dans le cas contraire, directement sur la déclaration n° 2042C ligne 3 SA en cas de gain ligne 610, sur la déclaration n° 2042 ligne 3VG en cas de gain ligne 620, ou sur la déclaration n° 2042 ligne 3 VH en cas de perte constatée ligne 610 et/ou 620.

Reportez-vous à la notice pour l'imputation de vos pertes antérieures.

### → Vous avez transféré votre domicile fiscal hors de France durant l'année 2012

Reportez-vous à la notice pour connaître les reports à effectuer.

Case M : cochez si vous avez déjà déposé en 2012 une déclaration 2074-ET avec le cadre 5 rempli et que vous ne déposez pas en 2013 de déclaration n°2074.